



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

CONTRE LES ASSURANCES SOCIALES : A Tours, le samedi 4 octobre, 6.000 paysans tourangeaux, réunis à Trianon-Park, ont réclamé l'ajournement de la loi actuelle et sa refonte. Les agriculteurs se sont ensuite rendus en cortège à la préfecture, dans le but de remettre leurs vœux au Préfet. Celui-ci a refusé de recevoir toute délégation paysanne. Ce refus injuste a soulevé un vif mécontentement.

LE MAUVAIS TEMPS sévit un peu partout. En Dauphiné, un violent ouragan a abattu plus de 2.000 noyers, source principale de richesse de la région. En Côte-d'Or, des fermes ont été inondées ; la Saône déborde dans les champs, gênant la récolte des betteraves. Dans l'Ain, la neige a fait son apparition. En Bourbonnais, l'Allier et ses affluents sont en crue.

A SAINT-NAZAIRE : La Société d'Horticulture de l'arrondissement organise pour les 24, 25 et 26 octobre une grande exposition régionale d'horticulture d'automne, qui s'annonce très brillante.

RACE CHAROLAISE : Un concours de reproducteurs de la race bovine charolaise, organisé par le syndicat des éleveurs nivernais, aura lieu à Nevers du 23 au 25 octobre.

A LIMOGES : La corporation des bouchers, dite de Saint-Aurélien, célébrera du 24 au 26 octobre, par de grandes fêtes civiles et religieuses, le millième anniversaire de sa fondation, qui eut lieu en 930.

UN SERVICE DE CONTROLE des céréales et farines panifiables vient d'être créé par le Ministère de l'Agriculture, dans le but d'assurer l'application des lois des 1^{er} décembre 1929 et 30 avril 1930.

NOTRE SERICULTURE est en régression. Sous Louis-Philippe on comptait en France 900.000 sericulteurs ; aujourd'hui ils ne sont plus que 49.500 et la production de cocons frais est passée de 26 ou 27 millions de kilos, à 2 millions 1/2 environ. En 1928, notre production de soie grège s'élevait à 239.000 kilos ; en 1929, elle n'atteignait que 195.000 et cette année le résultat sera plus pitoyable encore.

PRODUCTEURS DE LAIT : La Confédération Générale des Producteurs de lait (C. G. L.) vient de changer de siège social. Elle est installée maintenant 26, rue Henri-Monnier, Paris (9^e).

A CARENTAN (Manche) aura lieu le 5 Novembre, un grand Concours-Foire régional d'animaux reproducteurs de race bovine normande pure, ainsi qu'une exposition de produits agricoles, horticoles et d'animaux de basse-cour.



— Heureusement que nous avons eu beaucoup d'accidents sur la route de notre maison... sans quoi, pendant les vacances nous n'aurions pas eu beaucoup de distractions.

Association Générale des Producteurs de Blé

Marché mondial. — Situation toujours lamentable du marché mondial. Rien à ajouter aux explications données dans notre dernier bulletin ; elles sont encore toutes valables et les faits sont là : le 28 septembre le marché de Winnipeg est tombé jusqu'à 70 cents le bushel (66 fr. le quintal) ; le 29 on cotait au plus bas 74 cents à Chicago (70 fr. le quintal) et 7 pesos 35 en Argentine (58 fr. 40 le quintal) :

Poids de la marchandise américaine, pression des offres reçues (du 27 septembre au 4 octobre la Russie a envoyé sur l'Europe plus d'un million de quintaux), perspectives favorables en Argentine, malaise et découragement général ; c'est lamentable et dépasse ce que l'on pouvait craindre.

Depuis le début d'octobre, léger mouvement de reprise en Amérique et en Argentine. Mais c'est bien peu de chose !

Dumping russe. — Dans un tel marasme, il faut se garder. La première chose à faire était de mettre fin aux entrées croissantes de blés russes.

A la fin de septembre, le blé russe était offert dans nos ports à 65 fr. cdt (153 fr. rendus), prix absurde, complètement artificiel. Il était plus que temps d'agir. Les interventions multiples de l'A.G.P.B., soutenues énergiquement par M. Fernand David, ont porté leurs fruits : le 3 octobre, un décret a soumis les importations russes — céréales et un grand nombre d'autres produits — au régime des licences d'importation.

Le ministre de l'Agriculture a maintenant en mains l'arme nécessaire pour bloquer les importations perturbatrices des blés russes ; nous le lui avons demandé — il saura s'en servir.

Emploi des blés exotiques. — Bloquer les entrées russes, c'était nécessaire. Bloquer des entrées excessives d'autres blés étrangers ne l'est pas moins.

Plus que jamais, tous les groupements agricoles doivent manifester leur volonté de voir maintenir et rigoureusement appliquer le pourcentage maximum de 10 0/0 de blés exotiques.

Marché français. — Tendance bien faible cette quinzaine, sous l'influence du marasme mondial accentué et de la pression des blés étrangers à bas prix.

Le 23 septembre, la cote officielle (blé 74/75 kg. rendus à Paris) marquait encore 106/108 francs. Baisse de 4 points à la fin du mois ; elle se maintient à 161/163 depuis le 1^{er} octobre.

La cote d'octobre au marché réglementé (blé 76 kg. rendu à Paris) a fléchi de 172 fr. 25 le 23 septembre à 169 fr. 50 le 7 octobre, 168.50 le 8 octobre. En culture lourde en 74 kg. les prix descendent de 155/159 le 24 septembre à 154/157 au début d'octobre, 153/155 actuellement.

Prix moyens impossibles à établir en raison des différences considérables de qualité et de poids spécifique. Les offres ne sont pas très abondantes, mais la demande est inactive. Les difficultés de battages ont été exceptionnelles et nous sommes à l'époque des travaux où les offres se ralentissent toujours. Que le Gouvernement veille ; il ne faut pas que des blés étrangers employés en fraude viennent supplanter les nôtres et entraver une reprise indispensable des cours.

Tous nos efforts doivent converger pour l'instant sur l'application stricte de la loi, renforcée par une tactique disciplinée des offres.

Notis poursuivons d'autre part.

avec toute activité, la réfection des types de farines d'admission temporaire, conformément aux décisions adoptées, afin de mettre définitivement au point ce régime dont les abus exaspèrent les producteurs.

Le président du Conseil, dans son discours d'Alençon, a affirmé que la production agricole a besoin d'être protégée. Dans la situation mondiale troublée que nous vivons, cette protection apparaît plus indispensable que jamais. Tout de suite faisons jouer d'abord intégralement celle que nous avons obtenue et que certains voudraient tourner.

Ne perdons pas de vue aussi l'organisation professionnelle. Des associations s'organisent pour la vente en commun, des groupements s'occupent pour faire des contrats de stockage et travailler à l'échelonnement des ventes.

Le mouvement est lancé ; ne nous laissons pas décourager par les difficultés présentes. Poursuivons-le hardiment. Tout ce qui sera fait par l'effort et la discipline professionnelle accroîtra déjà immédiatement la force de résistance des producteurs. Pour l'avenir, dès que le marché mondial sera tiré de son marasme actuel, ces efforts porteront pleinement ses fruits ; ils permettront aux producteurs de tirer parti des réformes et des mesures de défense obtenues.

Plants de Châtaigniers

La Commission Départementale du Châtaignier nous avise qu'elle peut livrer dès à présent les plants de châtaigniers suivants, en provenance des Pépinières de Montrevault (Maine-et-Loire).

Plants d'un an, 10/20 cm, 6 fr. 60 le cent.

Plants de 1 à 2 ans, 20/60 cm, 12 fr. le cent.

Plants très forts, 60/1 m, 25 fr. le cent.

Petits baliveaux, 1 m, 25/1 m, 50 fr. le cent.

Prix départ Montrevault tout emballés.

La Commission pourra livrer en postal Gare des plants de châtaigniers Tamba du Japon d'un an, au prix de 75 fr. les 50 pieds, franco gare destinataire.

Adresser les commandes à la Commission Départementale du Châtaignier, Préfecture de Nantes.

Paiement des factures par chèque postal

Les règlements de factures qui sont opérés par nos adhérents au moyen de versements ou de virements à notre compte de chèques postaux doivent toujours porter au dos du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise ainsi que le numéro de la commande et le nom du client.

Ces renseignements étant portés sur les factures que nous adressons à nos membres, il est donc très facile de nous donner satisfaction et cela évite des recherches souvent très longues.

D'autre part, et pour qu'il n'y ait aucune confusion dans les nombreux comptes de chèques postaux, nous faisons savoir à nos adhérents que nous possédons trois comptes différents et qui sont les suivants :

Pour le Syndicat seulement, le numéro 6015.

Pour la Coopérative, le n° 205.10.

Pour la Société Mutuelle Agricole, le numéro 235.34.

Prière d'utiliser chacun de ces comptes pour les règlements affectés à chaque service.

Un Brin de Causette...



Le Salon de l'Auto vient d'avoir lieu à Paris. Tous les ans c'est la grande manifestation « soignée » qu'attire à la Capitale une foule d'acheteurs et de curieux. On rencontre sous les voûtes du Grand Palais, des millionnaires, des belles dames à fourrures, des mécanos, des « Français moyens », des gens qu'achètent et des puristes (comme père Jeannot) qui choisissent la voiture qui voudraient avoir... s'ils pouvaient s'en offrir une ! Vous voyez là-dedans, comme à la foire, des gens sérieux qui discutent chevaux, carburateurs, cylindres, pont-arrière, soupapes et tout le bazar, tandis que ceusses qui n'y connaissent rien ouvrent des yeux d'admiration devant les chics carrosseries.

C'est point tout ça : la question c'est de savoir quel avenir nous réserve l'auto et ceusses qui montent dedans — les automobilistes ? Auto ou pas auto ?

On a dit que l'invention de la voiture à moteur, c'est la plus grande révolution sociale de tous les temps. Pour assurer le bien-être du peuple, nous sommes dans une ère nouvelle, où tout progrès social est d'abord progrès du moteur : la révolution par l'automobile fera place à la révolution par l'ingénieur ! V'là qu'est ben parlé comme à la Chambre.

Faut conclure que ça ira, pu on aura d'automobiles par chez nous. Les usines en sortent chaque jour des centaines et des centaines, en série, comme des pains de six livres, puisqu'il paraît que sans auto y a pas de bonheur complet ! On nous cite en exemple les Etats-Unis d'Amérique (ceusses d'Europe sont encore dans les choux) où le monde, avec ses écoles, son goût d'avancer, ses ingénieurs, ses ouvriers, ses capitalistes possèdent tous une automobile. On construit par an là-bas pu de 4 millions de voitures sans chevaux — mais faut dire que l'essence est presque pour rien ; c'est pas comme par chez nous.

Au¹ fois on disait que le cheval était la plus belle conquête de l'homme. Seulement à l'époque on n'avait point encore inventé les moteurs sans croûtes et de nos jours l'homme ingrat, dédaigne le pauvre cheval, pour se servir d'une auto, — une dix ou une vingt chevaux — c'est encore des chevaux, mais c'est pu ça tout d'même !

On vient nous raconter que ces « dix chevaux » à l'écurie ne bouillent point d'avoine, mais on peut répondre que ni font point de fumier et que dans nos champs la mécanique ne remplacera jamais complètement ce vieux moteur animal.

Attention, chacun son tour. Si l'auto a causé préjudice à nos éleveurs de chevaux, elle en causera ben davantage aux compagnies de chemins de fer, aux grands réseaux, comme aux petits torillards. La concurrence commence : la route contre le rail ! Auto ou pas auto ?

Une nation à la page devra chercher à avoir autant d'auto qu'elle a de citoyens conscients et organisés. Si ça continue ce sera le règne du moteur mécanique, sur le moteur animal ; l'homme ne sera pu qu'un pantin automatique : tout se mécanisera, tout marchera pu vite, jusqu'au jour où qu'on inventera un système au ralenti pour les point bêteux, pour ceusses qu'en auront marre de toujours se presser ou d'être égarés... et nous serons de ceux-là !

MAITRE JEANNOT.

Tout bon vigneron doit lire : « LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS » par L. Moreau et E. Vinet.

En vente au Syndicat : 15 francs.

LA RÉPONSE des Producteurs de Viande AUX BOUCHERS

Paris, 8 octobre. — L'Association des producteurs de viande communale :

« Le 13^e Congrès de la boucherie française vient d'émettre un vœu demandant au Gouvernement d'interdire l'exportation des animaux de boucherie, cette exportation étant, d'après le Congrès, « la cause déterminante des prix élevés de la viande de boucherie ». A ce propos, l'Association générale des producteurs de viande tient à appeler l'attention du public sur ces quelques points :

« 1^o Le nombre d'animaux achetés en France pour l'étranger, depuis le rétablissement de la liberté d'exportation, est beaucoup trop faible en comparaison de notre effectif bovin pour expliquer le mouvement des prix de la viande en 1930 ;

« 2^o Une mesure d'interdiction prise actuellement ne saurait avoir aucun effet sur les cours actuels ou à venir, nos exportations étant absolument négligeables depuis quelques mois. La France importe même à l'heure actuelle plusieurs milliers de bovins par mois, outre les viandes congelées qui pénètrent à nouveau en quantités importantes, grâce à un régime douanier de faveur ;

« 3^o Pourquoi interdirait-on l'exportation des animaux de boucherie, alors que personne ne songe à empêcher la sortie des automobiles ou des tissus ? Les agriculteurs ont droit, comme tous les autres producteurs, à la liberté complète pour l'écoulement de leurs produits, et ne permettront pas qu'on y porte atteinte ;

« 4^o Si les prix de la viande sont fermes cette année, c'est que, il y a deux ans, le bétail était invendable, et que beaucoup d'éleveurs ont à ce moment sacrifié une grande partie de leur cheptel, qu'il faut maintenant reconstituer ;

« 6^o Le maintien des prix du bétail est d'ailleurs une nécessité, car la mévente de la plupart des autres produits du sol entraînerait une véritable catastrophe pour l'agriculture française dont la ruine atteindrait par contre-coup le pays tout entier. »

CONSEILS PRATIQUES

CONTRE LE NOIRCISSEMENT DU CIDRE

Pour empêcher le cidre de noircir, il suffit de lui apporter 10 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre. On place le métabisulfite dans un sachet en toile et on introduit le sachet par la bonde du tonneau, de manière qu'il plonge dans la partie supérieure du cidre, tout en étant retenu par une ficelle, qu'on maintient en place à l'aide de la bonde du tonneau.

Au bout de quelques jours, les cristaux de métabisulfite sont dissous ; on retire le sachet. Le cidre ainsi traité ne noircira plus, à cause de l'action exercée par l'acide sulfureux apporté par le métabisulfite, qui empêche l'oxydation exagérée du tannin.

CONSERVATION DES PIEUX EN BOIS

Pour assurer la durée des pieux en bois dont on se sert pour les clôtures, on peut se servir du sulfate de cuivre. On prend un vieux tonneau dont on défonce un des fonds, on y met de l'eau additionnée de 20 pour cent de sulfate de cuivre ; on plonge dans cette solution les pieux pendant 15 jours, puis on les retourne de façon à immerger l'autre extrémité des pieux pendant 15 jours également.

NOTRE SOCIÉTÉ MUTUELLE AGRICOLE

DIFFÉRENTES PRESTATIONS

Prestations Maladie

Après avoir cotisé pendant au moins trois mois, il sera accordé :

1^o Frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, à l'assuré, à son conjoint et à ses enfants à charge. Remboursement d'après le tarif de responsabilité fixé par la Caisse, dans la proportion de 80 0/0 pour les frais médicaux, chirurgicaux et de 85 0/0 pour les frais pharmaceutiques, avec un maximum de 8 fr. par jour de maladie.

2^o Indemnité journalière, à partir du 6^e jour et à l'assuré seulement. Cette indemnité est fixée à 8 fr. pour les hommes et à 6 francs pour les femmes.

Elle est majorée par le fonds de garantie de 1 franc par jour et par enfant à charge. Si l'assuré a au moins trois enfants à charge, l'indemnité journalière est due à partir du quatrième jour.

Prestations Maternité

Après avoir cotisé pendant au moins trois mois, il sera accordé :

1^o La femme assurée personnellement à titre obligatoire — c'est-à-dire celle qui travaille comme salariée et qui a cotisé régulièrement — a droit : a) Au cours de sa grossesse et des six mois (6) qui suivent l'accouchement, au remboursement des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, dans les conditions d'attribution mentionnées ci-dessus pour le risque maladie ; b) Durant la période de repos imposée par l'accouchement (au maximum six semaines avant et six semaines après), à une indemnité journalière de 6 francs.

L'attribution de cette indemnité est subordonnée à l'envoi d'un certificat du médecin, ou de la sage-femme indiquant la date à laquelle l'intéressée doit cesser son travail. La femme assurée qui allaite son enfant reçoit, pendant la période d'allaitement et durant 6 mois au maximum, une prime d'allaitement mensuelle de 150 francs pendant les 4 premiers mois, 100 francs pendant les 5^e et 6^e mois.

En cas d'impossibilité constatée par le médecin d'allaiter complètement son enfant, la femme assurée peut recevoir des bons de lait pour la durée et les quantités indiquées par le médecin, mais, dans ce cas, la prime d'allaitement est diminuée de la valeur des bons de lait.

2^o La Femme non assurée d'un assuré obligatoire — c'est-à-dire celle qui n'a pas d'emploi salarié et qui, par conséquent, ne cotise pas — n'a droit ni à l'indemnité journalière, ni à la prime d'allaitement, ni à quel il rentre.

Charges de Famille

Par charges de familles, on entend les enfants de plus de 6 semaines

LES VENDANGES 1930



Cep de 5.55 appartenant à MM. Beaugin et Maillet, de Saint-Sébastien-sur-Loire, dont le vignoble a fourni un bon rendement. Composé de 950 pieds de 5.55 greffé, planté il y a cinq ans, vendangé le 4 octobre, il a produit dix barriques pesant 90 en moût.

et de moins de 16 ans non salariés, à la charge de l'assuré, qu'ils soient légitimes, naturels, reconnus, recueillis, adoptifs ou pupilles de la nation, dont l'assuré est tuteur et qui sont à sa charge.

Lorsque, dans une famille, le mari et la femme ont droit en même temps aux prestations des assurances, il n'est attribué qu'une majoration pour charges de famille. (Voir prestations de maladie).

Pensions d'Orphelins

Les veuves des assurés, ayant au moins trois enfants vivants de moins de 13 ans qui étaient à la charge de l'assuré et restant à leur charge, ont droit à une pension d'orphelin pour chacun de leurs enfants de moins de 13 ans au-delà du second.

Lorsque les enfants d'un assuré ou d'une assurée sont orphelins de père et de mère, chacun de ceux d'entre eux qui sont âgés de moins de treize ans a droit à une pension temporaire d'orphelin.

Sont assimilés aux enfants de moins de 13 ans, ceux de moins de 16 ans pour lesquels il sera justifié qu'il a été passé un contrat écrit d'apprentissage ou qu'ils poursuivent des études dans des établissements d'enseignement publics ou privés ou qu'ils sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable, sauf le cas où ils seraient hospitalisés aux frais de l'Etat, du Département ou de la Commune.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux assurés ayant versé au moins une année de cotisation.

Les pensions d'orphelins se cumulent avec les allocations de la loi du 14 juillet 1923, avec celles de la loi du 22 juillet 1923, avec celles allouées aux pupilles de la Nation au titre de la loi du 27 juillet 1917 et avec les pensions d'orphelins prévues par la loi du 31 mars 1919, mais elles ne se cumulent pas avec les pensions versées par l'Etat, les départements ou les communes aux orphelins de leurs fonctionnaires et employés.

Dans le cas, toutefois, où les pensions versées par l'Etat, les départements ou les communes seraient inférieures aux pensions d'orphelins, les orphelins ou les ayants droit recevraient la différence existant entre les deux catégories de pension.

Le montant des pensions d'orphelins ne peut être inférieur à 120 fr. par an et par enfant bénéficiaire de ladite pension.

Les pensions d'orphelins ci-dessus visées sont soumises aux règles d'application prévues par le § 4 de l'article 1^{er} et par les articles 4 et 6 de la loi du 22 juillet 1923.

VERSEMENT des COTISATIONS

Pour le versement des cotisations, l'assuré ou son représentant, au compte chèque postal de notre Société Mutuelle Agricole : Nantes N° 235.34. C'est le moyen le plus simple et le plus économique pour les cotisations isolées, non groupées en Mutuelles ou en Sections. Ne pas nous adresser de mandat-poste, ni mandat-carte; ne pas davantage nous régler à nos bureaux, mais seulement au Compte chèque postal de la Société, N° 235.34.

Ne pas oublier de désigner au dos du talon de chèques postaux (sur la partie réservée à la correspondance) les noms et prénoms des salariés, pour lesquels on effectue le versement, inutile de marquer le numéro matricule. Pour les femmes mariées, commencer toujours par désigner leur nom de jeune fille, suivi du nom de leur mari.

Certains employeurs, désireux de ne pas être obligés de verser, chaque mois, la cotisation maladie de 10 fr. par salarié, nous ont demandé s'ils pourraient acquitter ces cotisations tous les 3 ou 6 mois ? — Nous acceptons ce mode de paiement, si le montant nous est versé à l'avance, au titre de dépôt à notre Caisse. Prière de nous en aviser, en ce cas.

Rappelons aussi aux employeurs que tout départ de salarié, inscrit à notre Société, doit nous être signalé par lettre dans les huit jours. Le même délai est prescrit par la loi, pour déclarer tout nouvel employé que l'on prend à son service.

Franchise Postale

Nous rappelons que la correspondance relative aux Assurances Sociales est admise au bénéfice de la franchise postale.

Les personnes ou les Sociétés de secours mutuels qui nous écrivent pour avoir des renseignements ou qui nous transmettent leurs feuilles d'immatriculation, n'ont donc pas besoin d'affranchir; mais il faut que les enveloppes portent les mots « Assurances Sociales » ainsi que le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Cette correspondance doit être adressée à :

Société Mutuelle Agricole du Syndicat Central des Agriculteurs, 2 rue Scribe, Nantes.

L'Oïdium, le Soufre et l'Othello

Nous lisons dans *Le Progrès Agricole et Viticole*, de Montpellier, sous la signature de M. Ravaz :

L'Othello est un de ces producteurs directs anciens, ayant été introduit au début de la reconstitution du vignoble, qui franc de pied, a disparu presque de partout. Mais il est si productif de beaux raisins, qui sont, du reste, consommés comme raisins de table par des personnes qui aiment le goût foxé, et de vin d'une très belle coloration, que dans beaucoup de localités du centre-ouest de la France et aussi d'ailleurs il est utilisé comme greffon; il lui faut, du reste, des sujets vigoureux. Il craint le mildiou, qui lui enlève, comme cette année, toute la récolte, mais moins cependant que les Vinifera. Il craint aussi l'oïdium et presque autant le remède, le soufre. Comment le défendre contre maladie et remède ?

« Je possède une vigne d'Othello sur 3300 dont la récolte est presque entièrement perdue par l'oïdium.

« Il y avait bien tous les ans quelques ceps malades, mais cette année, favorisée par les pluies fréquentes, la maladie s'est généralisée à un tel point que les pampres couvrant les souches sont grillées, les raisins petits ne se sont pas développés, les grains sont fendus et ne mûrissent pas.

« Je n'ai pu combattre cette maladie malgré les sulfatages répétés au soufre (soufre liquide) ou au permanganate de potasse mélangés aux bouillies.

« Je me résigne donc à la perte de récolte pour cette année, mais pour l'année prochaine comment prévenir ou combattre cette maladie ?

« L'Othello craint le soufre; cependant on me recommande de souffrir plusieurs fois en commençant dès la sortie des premières feuilles et jusqu'à la floraison, sans crainte de grillage.

« Je connais une vigne d'Othello qui était chaque année fortement atteinte par l'oïdium, son propriétaire m'a déclaré l'avoir souffrée plusieurs fois avant la fleur, et avoir réussi à combattre le mal. Je l'ai visitée cette année et, en effet, j'ai vu très peu de maladie.

« Je ne sais que penser de ce mode de traitement, je voudrais bien l'essayer, mais je serais heureux d'avoir votre avis auparavant.

« La réussite est-elle due à une circonstance favorable dépendant du soufre, de l'opération, de la température ou bien la feuille encore tendre en mai, a-t-elle un état de réceptivité favorable pour le soufre ?

« Si vous connaissez un traitement meilleur, je vous serais très obligé de bien vouloir me le faire connaître. »

A. DAVID (Charente-Inf.)

Du moment qu'il s'agit de vignes très envahies, notre correspondant pourrait : 1^o utilement badigeonner les souches d'Othello 15 jours après la taille, soit avec une solution d'acide sulfurique à 70/0 en volume, soit avec une solution de sulfate de fer à 25 0/0. Traiter surtout coursons et longs bois, et même bras et tronc, mais sans appuyer sur les plaies de taille. Les germes d'hiver qui se trouvent parfois sur les écorces de l'année seraient ainsi détruits.

2^o Le parasite passe l'hiver à l'intérieur des yeux, où il n'est pas possible de l'atteindre. Mais il se développe, se multiplie presque dès le départ de la végétation; il est déjà bien apparent sur les pousses de quelques centimètres. C'est à ce moment qu'il convient de faire le premier soufrage, qui doit être très copieux, et effectué au sablier; à la main plutôt qu'au soufflet. Répéter l'opération à deux reprises encore, la dernière à la floraison. Pendant cette période le grillage n'est pas à craindre. Après, quand les feuilles sont devenues plus sèches. C'est autre chose. Et à partir de ce moment, les bouillies ou les poudres au permanganate peuvent entrer en jeu. Il me semble que les bouillies cupriques souffrées pourraient être utilisées avec succès après la floraison : le soufre englobé dans la bouillie n'y a certainement pas la même activité qu'à l'état libre.

3^o Et enfin les poudres cupriques en usage contre le mildiou sont également actives contre l'oïdium, surtout en saison humide, un peu moins en saison sèche.

L. RAVAZ.

AU VERGER

TRAVAUX EN OCTOBRE

L'an dernier, nous recommandions aux cultivateurs et aux propriétaires de pomiers, d'entreprendre la lutte contre un insecte fort dangereux : la chenille verte ou Chématoïde, par le procédé des colliers recouverts de glu. Le produit utilisé : Bandite Tanglefoot donna les meilleurs résultats. C'est, qu'en effet, cette spécialité, recommandée par les services du ministère de l'Agriculture, est parfaite. Etendue directement sur les écorces, elle ne les brûle pas; elle ne coule pas à la chaleur, ni ne durcit au froid; enfin, son pouvoir insecticide est de très longue durée; des colliers posés en octobre 1929 sont encore poissants.

Il n'est pas inutile de rappeler les caractères des ravages de la Chématoïde. Il ne faut pas croire qu'ils s'étendent seulement aux pomiers. La chématoïde est polyphage, on la rencontre sur les poiriers, les cerisiers, les pruniers et les arbustes des haies.

Tout est bon pour les mâchoires de cette chenille : écorce au départ de la végétation, elle s'introduit d'abord dans les bourgeons qu'elle ronge, puis, dans les fleurs, où elle se repaît des organes de la fécondation; de là, elle s'installe sur les feuilles qu'elle taille à l'emporte-pièce; elle devient, soit des écumoires, soit de véritables squelettes; enfin, si des fruits ont pu se constituer, ils reçoivent, eux aussi, la visite de la chématoïde et les déformations qui s'ensuivent, les rendent invendables.

Or, ces chenilles proviennent d'œufs déposés sur les petites branches par les femelles. Comme leurs ailes sont réduites à des moignons, elles sont obligées de se servir de leurs longues pattes épineuses, pour faire l'ascension des troncs.

L'éclosion de ces papillons a lieu à l'approche des froids, soit à partir du 25 octobre. La montee se fait par nuits sombres et brumeuses, une température douce leur est favorable, mais le vent ne nuit en rien à l'escalade des arbres. Seule, la gelée paralyse les éclosions, mais ne détruit ni les papillons, ni les chrysalides.

On comprend, dès lors, qu'en plantant sur les vieux troncs rugueux, des colliers de papier de 10 à 12 centimètres de largeur, fixés par deux ficelles, puis recouverts d'une bonne couche de glu, ou appliquant directement le produit sur les jeunes arbres à écorce lisse, on arrêtera toutes les femelles dans leur montée. Or, une femelle pond un minimum de 200 œufs, et des colliers portent parfois, 20, 30, 100 captures. C'est de

4.000 à 20.000 futures chenilles, dont ces pièges sont couverts.

Nulle destruction n'apparaît plus facile à réaliser.

Le concessionnaire exclusif de la Bandite Tanglefoot est la maison Lyon, 17, rue Pavée, Paris.

Max BLAIS, Institutur, Directeur des Jardins Scolaires.

Le Marché des Bois

Hausse sur les bois de qualité; baisse sur les bois inférieurs. Bons prix pour le chêne, le peuplier, l'orme et le noyer. Les chênes de belles dimensions et qualité sont en hausse de 15 à 20 0/0 sur les cours de l'an dernier. Le hêtre de faible dimension, principalement à cause de la carence des bois de carrosserie, a subi une baisse de 10 à 15 0/0. Le peuplier, qui avait atteint un prix très élevé, accuse un peu de baisse, mais est toujours très recherché; après le beau chêne, c'est l'essence la plus demandée. L'orme, en raison de son faible prix, est plus demandé et accuse une certaine hausse (100 à 150 fr. pour les beaux bois, non nouveaux). Le noyer de belle dimension, par suite de sa rareté, est en hausse sensible. Faibles prix sur les pins et sapins de sciage; il serait à souhaiter que leurs cours s'améliorent et se stabilisent.

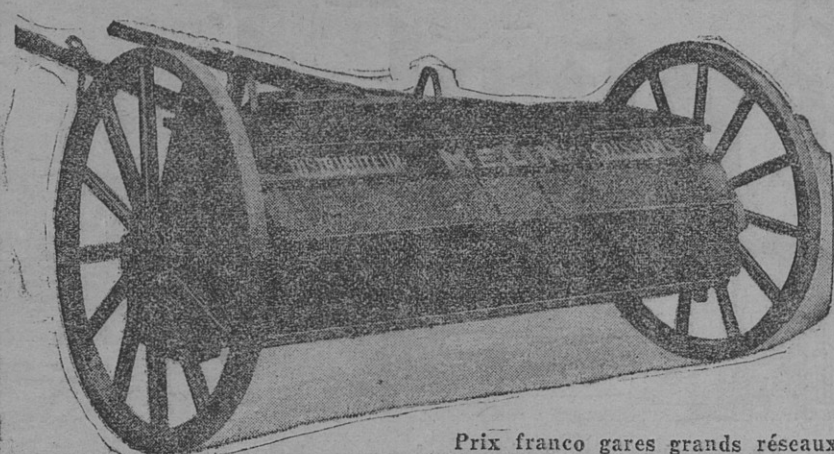
Voici les cours pratiqués par nos régions Ouest :

Bois feuillus. — Acacia, 100 à 125; châtaignier, 100 à 150; chêne : p. choix, qualité menuiserie, 80 à 120, 120 à 200; 120 à 160, 140 à 280; 160 et plus, 225 à 400; deux. choix, charpente, 80 à 120, 90 à 120; 120 à 160, 110 à 160; 160 et plus, 140 à 250; chêne champêtre, 80 à 200; frêne, charpente, 100 à 200; de taillis s. futaie : 80 à 120, 65 à 90; 120 à 160, 80 à 120; 160 et plus, 110 à 140; merisier, 75 à 100; noyer, 100 à 150, 250 à 400; 150 à 200, 300 à 550; 200 et plus, 400 à 700; orme franc, 60 à 130; tortillard, 80 à 150; peuplier qualité déroulage, 130 à 180; qualité sciage, 100 à 160; qualité emballage, 50 à 80; bois de mines feuillus, 10 à 25; bois feu ronds (st. boudage), 30 à 40; bois feu ronds (st. s. coupe), 20 à 35; bois feu ronds (st. s. coupe), 35 à 45; bois feu charbonnette (st. coupe), 15 à 25; charbon (la tonne), 425 à 450.

Bois résineux. — Epicéa, charpente, 90 à 125; pin maritime (sciage), 60 à 70; (mines), 35 à 50; pin Sylvestre et noir d'Autriche, sciage, 60 à 80; poteaux, 90 à 110; mines, 40 à 60; papier, 35 à 50; sapin, sciage menuiserie, 100 à 125; charpente, 90 à 110.



Distributeurs d'Engrais



NOUVEAU MODELE à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 2.440 fr.
— 1^{re} 75... 2.490 »
— 2^{me} ... 2.525 »

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés : 135 francs.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. Livrée complète, avec lame de 500 mm.

Prix : 480 francs, départ usine.

Même modèle, mais avec table, système combiné pour sciage en long et en travers. Gros succès; fabrication parfaite. Hauteur de lame disponible au-dessus de la table : 0.20. Lame de 500 mm.

Prix : 590 francs, départ usine.

Table à retour automatique, lame de 600 mm : 745 francs.

Scie batti fer, roulement à billes, modèle combiné : 590 francs. Prix départ. Remise à nos adhérents.

Abreuvoir "LE MODERNE"



En tôle emboutie, fonds rapportés par soudure autogène, ce qui le rend indéformable et fait disparaître tout risque de fuite.

Ses bords ne présentent aucune arête vive et ne peuvent blesser les animaux.

Série courante, demi-rond, avec pieds, hauteur 0 m. 95.

Longueur	Contenance	Poids	Prix
1 ^{re} 50	150 lit.	215 fr.	280 fr.
2 ^{me}	200 —	250 —	315 —
2 ^{me} 50	250 —	290 —	365 —
3 ^{me}	300 —	325 —	415 —
4 ^{me}	400 —	470 —	590 —
5 ^{me}	500 —	565 —	715 —
6 ^{me}	600 —	655 —	840 —

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Modèles sans pied, séries larges, séries trapézoïdales; nous consulter.

Pressoirs

A mouvement vertical, système breveté, utilisant le poids de l'homme, en plus de sa force, d'où serrage énergique et moins fatigant.

A claie circulaire, sur pieds :

Diamètre de la Vis	CLAIÉ Dimensions Intérieures	Poids de l'appareil	Prix
110	1.80x1.30	3.200 k.	6.380 fr.
100	1.58x1.30	2.100 k.	4.780 —
90	1.38x0.95	1.400 k.	3.390 —
80	1.17x0.85	1.000 k.	2.835 —
70	1.01x0.75	700 k.	2.155 —
60	0.85x0.70	440 k.	1.525 —
40	0.57x0.50	180 k.	975 —

Prix franco gares grands réseaux.

Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Notices explicatives et références sur demande.

Tous autres modèles et autres marques de distributeurs sur demande.

Fouloirs

Pour vendanges, avec bâti métallique et 2 cylindres à canelures hélicoïdales. L'un des cylindres, monté sur glissières, avec ressort, règle l'écrasement et permet aux corps durs de passer sans causer d'avarie.

Ces fouloirs sont livrés, soit montés sur pieds, ou sur carrie :

Longueur cylindres	Diamètre du volant	Poids sur pieds	Prix sur pieds	Prix sur carrie
0 ^m 50	0 ^m 75	150 k.	604 »	499 »
0 ^m 37	0 ^m 60	95 k.	441 »	347 »
0 ^m 37	0 ^m 45	87 k.	420 »	326 »
0 ^m 30	0 ^m 45	80 k.	399 »	390 »

Prix départ usine. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Ficelle-Lieuse

Tout premier choix, très régulière, 330 à 335 mètres au kilo, 685 francs les 100 kgs franco.

Remise aux adhérents.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie, Modèle visible au Syndicat.



10 litres, 175 fr.; 20 litres, 185 fr.; 30 litres, 200 fr.; 40 litres, 230 fr.; 50 litres, 245 fr.; 60 litres, 275 fr.; 80 litres, 320 fr.; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 395 fr. départ.

Buanderies



En tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenance supérieure sur demande.

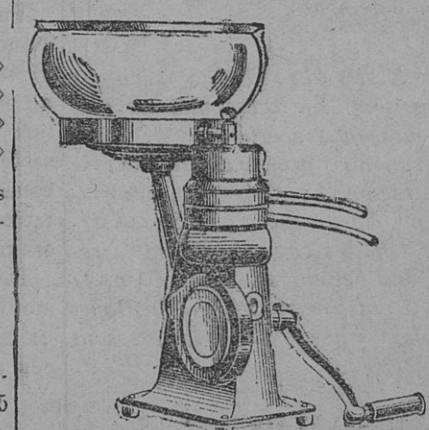
N°	Conten.	Prix peintes	Prix avec chaudière et couvercle galvanisé
1	50 lit.	260 »	285 »
2	60 —	290 »	325 »
3	80 —	335 »	375 »
4	100 —	385 »	425 »
5	125 —	440 »	480 »
6	150 —	485 »	520 »

Ces prix s'entendent départ usine, Remise à nos adhérents.

Ecrémeuses

Machines robustes et pratiques, munies d'un compteur de tours automatique. Coussinet avec douille interchangeable et ressort, système inusable, assurant une marche légère et silencieuse.

Ecrémeuses livrées avec une garantie de 10 ans. Modèle au Syndicat à Nantes.



Avec Bol à lamelles : 65 litres, 920 francs; 120 lit., bassin droit, 1.180 francs.

Avec Bol à assiettes : 75 litres, 990 fr.; 130 litres bassin droit, 1.240 fr.; 130 litres bassin droit, 1.340 fr.

Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.

Autre marque réputée.

Débit	60 litres.....	950 fr.
—	100 litres.....	1.200 »
—	130 litres.....	1.350 »
—	160 litres.....	1.600 »
—	200 litres.....	1.850 »

Remise à nos adhérents. Autres marques nous consulter.

Semoir portatif pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastron indépendant et bretelles cuir.

Prix du semoir complet, à prendre au Syndicat, à Nantes : 20 litres, 40 francs; 25 litres, 42 francs.

Les avantages économiques de la culture du maïs DESTINÉ A L'ENSILAGE

Les exploitations qui cultivent du maïs en grandes quantités, pour le conserver ensuite en silos, ont toute l'année un excellent fourrage à leur disposition. Elles possèdent ainsi non seulement un aliment profitable d'un bout de l'année à l'autre, mais le maïs fourrage favorise aussi les aptitudes des animaux auxquels il est servi, particulièrement des vaches laitières.

Toute une suite d'expérimentations sont nécessaires pour que la culture du maïs destiné à l'ensilage puisse être pratiquée avec succès. Le résultat de cette culture varie selon la nature du sol, la situation des terrains et le climat. L'agriculteur devra trouver lui-même quelles sont les conditions les plus avantageuses pour la culture de ce maïs, en poursuivant des essais de plusieurs années. Il ne devra pas mettre les différentes variétés de maïs à l'épreuve sur de petites parcelles, mais sur des surfaces étendues. Sur les petites étendues, l'influence du climat, des facteurs culturels, de la fumure ne peut pas aussi bien se faire sentir sur le développement du maïs. La culture amassée pendant le jour dans les petites parcelles est bientôt dissipée la nuit sous l'influence de la fraîcheur nocturne, alors que celle amassée par de grandes étendues le reste conservée plus longtemps la nuit. Les grandes surfaces cultivées en maïs haut ont leur propre climat. Il est très important de retenir que de grandes différences existent entre les variétés de maïs. Les variétés les plus hâtives sont les plus subs-

tancielles, les plus tardives sont les plus aqueuses et les plus pauvres en teneur nutritive. Il faudra tenir compte de ces circonstances.

Si la culture du maïs destiné à l'ensilage est pratiquée avec réflexion et pour cela avec d'autant plus de succès, on pourra en arriver que toute l'année il sera possible d'affourager du maïs. Pendant neuf mois on servira au bétail du maïs ensilé et pendant les trois autres mois, du maïs vert. On affouragera en hiver, à peu près à partir du 1^{er} novembre, environ 20 kg. de maïs ensilé, à côté de betteraves et de foin. Lorsqu'au printemps les betteraves, qui ont déjà perdu une grande partie de leur force nutritive manquent, du jeune fourrage vert se trouve de nouveau à la disposition des animaux. On continue à servir aux animaux du maïs ensilé en même quantité qu'auparavant, en outre, de la jeune herbe ou du trèfle incarnat, ou des vesces d'hiver avec du seigle et un peu de foin, comme en hiver. Plus tard, on peut leur servir du trèfle rouge ou de la luzerne avec du maïs ensilé. Mais ce dernier devra représenter une partie importante du fourrage. Comme en ce cas il faut récolter relativement peu de fourrage vert, on peut ainsi réaliser des économies de main-d'œuvre et de frais de transport, qui seraient nécessaires si l'on devait simplement servir aux animaux des fourrages verts en été.

Lorsque les animaux sont tenus en pâturage, il est souvent indiqué de faire des réserves de maïs ensilé. Quand les prairies fournissent peu

de fourrage durant les chauds mois de l'été, l'on est fort content de pouvoir affourager du maïs ensilé, qui est le meilleur aliment complémentaire au moment où l'herbe des pâturages devient rare.

Vers la mi-août, on peut commencer à servir du maïs vert jusqu'à tard dans l'automne. Si par la culture du maïs conservé ensuite en silos, on a toute l'année un fourrage peu cher et susceptible d'augmenter l'aptitude des animaux, cette culture est certes de haute utilité. Mais la culture du maïs destiné à l'ensilage présente encore d'autres avantages. Il permet une meilleure utilisation d'autres plantes fourragères. Le jeune trèfle vert, riche en matières protéiques, la jeune luzerne, ou des quantités d'herbes de prairie qui sont encore récoltées en automne, peuvent difficilement être conservés seuls par ensilage. Des fermentations nuisibles qui entraîneraient la perte de ces produits se produiraient. On a recommandé aux agriculteurs d'ajouter aux fourrages d'automne riches en matières protéiques, au moment de leur ensilage, des flocons de pommes de terre, de la mélasse et autres produits contenant beaucoup de sucre et d'amidon. Mais ceux-ci coûtent cher et leur emploi ne réussit pas toujours. Le maïs ensilé cultivé dans sa propre exploitation peut ici rendre de grands services aux agriculteurs. Il n'existe pas de meilleur moyen pour conserver les fourrages d'automne riches en matières protéiques que de les mélanger avec des quantités équivalentes de maïs qui

a été préalablement séché. Le maïs absorbe toutes les matières aqueuses contenues dans le fourrage d'automne. Le produit ensilé obtenu par ce procédé est, à tous les points de vue, de qualité excellente.

Dans les régions à terrain sec, où la deuxième coupe de trèfle ne réussit pas, la culture de ce maïs peut jouer un rôle spécial. Dès que la première coupe de trèfle violet est effectuée dans ces endroits, il faudra y procéder à un épandage de fumier et de purin, que l'on enfouira à la charrue, pour passer ensuite le rouleau. Immédiatement après, on y épandra un quintal métrique de maïs à l'hectare. Tous ces travaux devront se faire rapidement. Quand cette semence de maïs reçoit seulement un peu d'humidité qui pénètre rapidement dans le sol meuble, elle traversera son premier stade de développement sans accroc, même par un temps très sec, et le maïs peut atteindre en certaines circonstances jusqu'à deux mètres de hauteur. Mais comme ce fourrage contient de fortes quantités d'eau, il est recommandable de le récolter avant les premières gelées et de le laisser sécher en champ pendant une quinzaine de jours. Il peut ensuite être coupé, mêlé aux produits récoltés sur chaume et ensilé. Sous le rapport d'une meilleure répartition du travail pendant l'année entière, la culture du maïs en silos présente encore d'autres avantages.

La culture du maïs destiné à l'ensilage est au début de son développement.

MARCHES DE LA VILLETTE											
Du lundi 13 Octobre 1930											
ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	
Bœufs.....	3.087	2.817	14 90	10 90	9 20	12 80	7 14	6 »	4 60	7 94	
Vaches.....	1.543	1.413	11 90	10 70	8 90	13 »	7 14	5 88	4 45	8 32	
Taureaux.....	262	250	10 90	10 20	9 70	11 40	6 56	5 60	4 85	7 32	
Veaux.....	1.829	1.553	14 50	12 90	10 90	15 50	8 70	7 35	5 99	9 61	
Moutons.....	17.630	16.320	14 »	14 80	13 20	19 90	9 50	6 94	5 78	9 95	
Porcs.....	2.267	2.267	11 14	10 56	8 14	11 42	7 80	7 40	5 70	8 »	

Du Jeudi 16 Octobre 1930											
ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	
Bœufs.....	1.544	1.520	11 80	10 80	9 10	12 70	7 08	5 94	5 »	7 62	
Vaches.....	771	758	11 80	10 60	8 60	12 90	7 08	5 83	4 84	7 74	
Taureaux.....	160	158	10 80	10 10	9 60	11 70	5 94	5 55	5 28	7 02	
Veaux.....	1.402	1.355	14 50	12 90	10 90	15 50	8 70	7 74	5 99	9 30	
Moutons.....	5.988	5.800	14 »	14 80	13 20	19 90	9 50	7 40	6 99	9 95	
Porcs.....	2.830	2.831	11 »	10 42	8 »	11 28	7 70	7 30	5 60	7 90	

Chronique des Marchés

On escomptait pour septembre un léger affaiblissement de la tendance qui s'est en effet produit dans la seconde quinzaine. Le début du mois ayant fait assister au contraire à un certain renchérissement des prix dû à l'insuffisance des arrivages, la baisse qui a suivi a simplement ramené les cours à leur niveau moyen de l'été. La rentrée des classes a un peu activé la demande au dernier marché du mois.

En gros bétail, les envois au marché sont restés modérés, surtout dans la première quinzaine, où le temps frais activait également la demande. Une reprise des arrivages due en partie aux pluies fit rependre l'avance précédente. Légère reprise le 29 grâce à la rentrée et aux circonstances atmosphériques.

En moutons, grandes oscillations des cours. La réduction excessive des arrivages durant trois marchés successifs, a provoqué un emballement des cours, qui ne sont revenus à la normale que progressivement.

Rien de bien remarquable au marché des veaux qui ont subi des variations de même sens, mais de moins grande amplitude.

La vente des porcs a continué à se trainer. Arrivages trop lourds pour les besoins; forte concurrence des entrées aux Halles; défaillance persistante du gras.

COOPERATIVE

Huiles de Table
Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.I.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 375 »
Savon blanc extra stérilisé..... 325 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre..... 390 »
Savon blanc extra, 500 gram. 390 »
Les 100 k., départ Nantes.

SAVONS MOUS

	Fils	Fils	Savon
Diaphane supérieur.....	50 k.	25 k.	12,50
Extra pur.....	330	335	340
Diaphane.....	285	290	295
Les 100 kilos log's, départ Nantes.	215	220	230

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres..... 210 fr.
Essence poids lourd, bidons de 50 litres..... 235 »
Essence Tourisme, bidons de 50 litres..... 245 »
Pétrole blanc cristallin en caisses..... 105 »
Essence poids lourd..... 118 »
Essence tourisme..... 123 »
Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état. Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

Gaillotte « Cardiff » moyenne..... 425 fr.
« petite..... 445 »
Braisette..... 370 »
Boulets..... 320 »
Doublets..... 340 »
Anthracite ordinaire..... 440 »
Moyenne gaillotte..... 450 »
Petite gaillotte..... 450 »
Braisette..... 360 »

Livraison à domicile, à Nantes, par 500 kilos minimum.
Réduction de 5 fr. pour commande de 1.000 k., 10 fr. pour 2.000 k. et 15 fr. pour 5.000 k. livrés en une seule fois à la même personne.

Par wagon, au départ de Nantes, nous cotons les prix suivants :
Briquettes..... 220 fr.
Moyennes gaillottes..... 325 »
Petites gaillottes..... 345 »
Braisettes..... 270 »
Boulets..... 220 »
Doublets..... 240 »
Ces prix s'entendent aux 1.000 kilos en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco dès réception de la marchandise.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scriba, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

92. — A vendre, 1/2 muids, barriques, 1/2 barriques, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.
140. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

145. — A alterner à prix d'argent pour le 1^{er} novembre 1931, à la Chapelle-Heulin, près du bourg, 3 hectares 1/2 de terres, prés, marais, plus 2 hectares ou 2 hectares 1/2 de vignes, à volonté, à moitié fruit, muscadet, gros-plant, Seibel, le tout presque d'un seul tenant. Très bon logement.

147. — A vendre, plants de vignes greffés, sélectionnés, des meilleures variétés du pays. S'adresser à M. Armand Emériand, viticulteur, au Pallet.

153. — A vendre, plants de vignes racinés, belles pousses, Seibel, Baco, Coudré, Noah, Othello, etc... S'adresser à M. Aug. Meneux, Le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, dont on peut visiter les pépinières.

155. — A vendre à des prix intéressants : 1^{er} Plants de vignes greffés et soudés et hybrides racinés des meilleures variétés du pays (blancs et rouges); 2^e Arbres fruitiers et forestiers, au cours, suivant force; 3^e Rosiers hautes et basses types des meilleures variétés; 4^e Griffes d'asperges d'Argenteuil de 1 et 2 ans. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

156. — A vendre : 1^{er} Chiots petits Beagles 4 mois, maladie faite, pedigree, de parents, extra chaste; 2^e 1 coq Wyandotte blanc et jeunes poulettes 7 mois, très beaux reproducteurs, parents primés. S'adresser à M. Bory, à la Giraudière, par Candé (Maine-et-Loire).

157. — A louer de suite ou pour Toussaint 1931, ferme de 36 hectares, près Angers, à prix d'argent ou de denrées — choux et betteraves préparés. — Sérieuses références exigées.

158. — A vendre, plants de vignes greffés toutes variétés de l'Ouest et producteurs directs anciens et nouveaux, racinés et greffés. — Pommes à cidre et à couleau et tous arbres fruitiers. Catalogue franco sur demande. S'adresser à M. J. Fournelle, viticulteur-pépiniériste, à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire).

159. — A vendre tout ou séparément, un fort moteur, un presse-à-presse continue, un égrappeur.

160. — A vendre d'occasion une cuisinière fonte de 0 m. 75 à 0 m. 80 de longueur.

161. — A vendre pour la reproduction, trois belles jeunes truies Yorkshire, race pure et la plus prolifique.

162. — A vendre, chienne 7 mois, non dressée, croisée Lavrack et Pointer. Prix 155 fr.

163. — A vendre une jument 6 ans, taille 1 m. 60, gris pommelé, très douce, habituée à tous travaux agricoles, trotte bien.

164. — A vendre, très beau verrat Middle White, 6 mois, bête 100 kilos, excellente origine.

DEMANDES

118. — On demande ménage, homme toutes mains pour travaux au dehors, femme non occupée, où si elle le peut, parfois à la journée.
119. — On demande : 1^{er} un ménage jardinier, femme basse-cour; 2^e une bonne à tout faire; 3^e une lingère; 4^e une cuisinière lavasse.
120. — On demande un ménage cultivateur pour faire prairies et culture maraichère.
121. — On demande de suite ménage jardinier, 3 branches, femme basse-cour.
122. — Jeune homme 16 ans, très bonne famille, désire trouver place, ville ou campagne.
123. — On demande femme ménage cultivateur, toute main, de préférence sans meubles.

Comment préserver les Blés de la Carie ?

Le poudrage des semences de céréales est à recommander tout particulièrement cette année parce qu'elles vont avoir à redouter une recrudescence de la CARIE due à la mauvaise saison dont ont souffert les blés.

Quelle poudre choisir pour cette délicate opération ? — La CHLOROCUPRINE, qui s'impose de préférence à tout autre produit, parce que sa formule a été mise au point par la Société PROGIL, suivant les plus récentes données scientifiques et parce que sa supériorité vient de s'affirmer d'une façon absolue au cours des essais faits en Tunisie sur près de 1.200 tonnes de semences.

Le poudrage de vos semences à la CHLOROCUPRINE, qui tue la carie mais respecte le germe, est le seul traitement simple, économique et sûr.

Demandez échantillon et notice à Sté PROGIL, 10, Quai de Serin LYON (IV^e) en rappelant l'annonce ci-dessus.

124. — Ménage 3 enfants, 11, 9 et 4 ans, demande place de cultivateur-vigneron, femme basse-cour.
125. — On demande à acheter coq et poulettes favorables fauve.

PRODUITS DIVERS

VOIR DERNIER BULLETIN

SULFATE DE CUIVRE

Pour livraison décembre avec paiement 1^{er} janvier : en Belge ou en Français à 230 fr. par 5.000 kilos minimum, et 3 francs de plus par 100 kilos au-delà de Nantes. Les Anglais cotant : sur octobre 250 fr., sur novembre 252 fr. et sur décembre 254 fr. par 4.000 kilos, majoration de 4 francs par 100 kilos pour les livraisons par 100 kilos.
Quantité limitée et jusqu'à épuisement de notre stock.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 19 Octobre : Guérande.
Lundi 20 : Varades, Vieilleville, Nozay, Pontchâteau.
Mardi 21 : Legé, Saint-Mars-la-Jaille, Montoir-de-Bretagne, Paulx.
Mercredi 22 : Châteaubriant, Savennay.
Jeudi 23 : Plessé, Ancenis, La Chapelle-Heulin.
Vendredi 24 : Paulx, Saint-Nazaire.

MARCHES REGIONAUX

NANTES (Talensac)
La livre : Bœuf, 1^{re} catégorie, 9 à 14; 2^e catégorie, 4 à 6; 3^e catégorie, 2,50 à 3,50. Veau, 1^{re} catégorie, 8 à 12; 2^e catégorie, 7,50 à 8,50; 3^e catégorie, 4 à 7. Mouton, 1^{re} catégorie, 9 à 11; 2^e catégorie, 7 à 9; 3^e catégorie, 5 à 6. Porc, 7,50 à 9. Beurre, 7 à 8; œufs, la douzaine, 9 à 9,50; lapins, la livre, 6,50 à 7; poulets, 8 à 9.
NANTES (place Vienne)
Chevaux amenés, 117; vendus de 2.700 à 4.000; poulains amenés, 6; vendus de 2.700 à 2.800; vaches amenées, 60; vendues de 2.000 à 4.000; génisses amenées 20; vendues de 1.000 à 1.500; taureaux amenés 1; vendu 2.000; porcs de lait amenés 9, vendus de 150 à 250; porcs nourris amenés 15, vendus de 350 à 500. Prochaine foire samedi 8 novembre.

ANGENIS
Poulets, la couple, gros 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 28; oies, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; pigeons la couple, 10 à 12; lapins, la pièce, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; lapins, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; canards, la pièce, 12 à 18; la paire, 26-31; poulets, la couple, 30 à 35, moyens 28 à 30, petits 25 à 2

FERMIERS!



Augmentez la production laitière de vos vaches avec le BOVIAN

NOTRE GARANTIE Un professeur de Zootechnie a expérimenté notre produit BOVIAN dans une ferme modèle de la province de Limbourg. Comme il a obtenu des résultats vraiment surprenants nous n'hésitons pas à vous garantir une augmentation de la production laitière de vos vaches sinon votre argent vous sera remboursé. Achetez aujourd'hui même un paquet de BOVIAN, employez-en la moitié et si vous n'êtes pas satisfait des résultats obtenus, renvoyez-nous le restant du paquet et vous serez remboursé intégralement.

Qu'est-ce que le Bovian ?

Le BOVIAN est le complément indispensable de la nourriture de la vache; grâce à la grande quantité de diastases qu'il renferme, il assure une digestibilité parfaite des aliments. BOVIAN fournit à la vache des vitamines en abondance qui lui gardent une santé parfaite et font augmenter la production d'un lait plus riche. Aucun fermier n'ignore que le rendement de la vache dépend non seulement de la richesse de son alimentation mais aussi de la composition judicieuse et de la digestibilité de sa nourriture.

Il sait aussi que certaines substances possèdent la propriété d'augmenter la production du lait et d'en améliorer la qualité; ce sont ces substances convenablement mélangées qui forment la base du BOVIAN.

Tous les fermiers qui ont employé le BOVIAN ont été enchantés des résultats obtenus.

M. Armand MAZY, de Landen, nous écrivait le 27 août 1950 : « Dans mon exploitation agricole de Soheit, j'avais une vache qui avait été en mai 1950 et qui me donnait 5 à 5 1/2 litres de lait par jour. Sur le conseil d'un ami je lui donnai du Bovian et je contrôlai moi-même la production de lait. Au bout de trois jours, j'ai constaté que la production journalière de lait était montée à 7 litres. L'action du Bovian a continué à se manifester même pendant un certain nombre de jours après que son administration avait cessé. »

**Beaucoup plus de lait !
Beaucoup plus de crème !
grâce à**

BOVIAN

Le Bovian est en vente dans toutes les bonnes pharmacies, drogueries, graineteries, au prix de 15 francs le grand paquet.

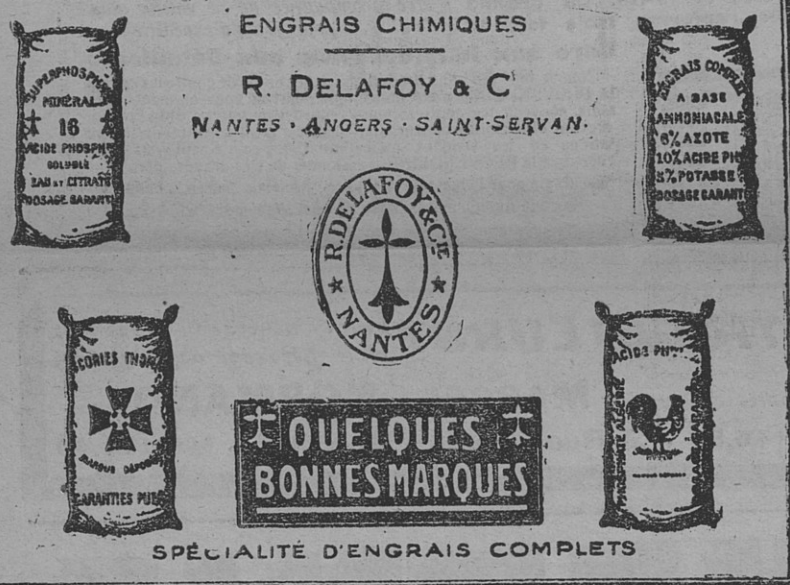
Succursale pour l'Ouest de la France :

Anc. Maison Louis Sanders, S. A. France, 19, quai Richemont, Rennes.

ENGRAIS CHIMIQUES

R. DELAFOY & C

NANTES - ANGERS - SAINT-SERVAN.



LES BONS FUTS FONT LES BONS VINS !

Pour cela 2 produits :

« **LE MORDANT** » produit scientifique le plus actif (marque déposée), nettoie, dégraisse, dépique les fûts.

« **LES MÈCHES NANTAISES** » douces, aromatisées, conservent les fûts et les vins.

Exigez ces deux marques chez votre fournisseur habituel

Gros, spécialité œnologique - BALLAIN & GAILLARD - Nantes



VOUS LES ÉLEVEREZ TOUS RAPIDEMENT ET SANS RISQUE

AVEC L'AIDE DE LA

FARINE ATÉ

Aliment spécial dont l'action fortifiante, apéritive et digestive permet à l'animal d'assimiler en les complétant les aliments donnés.

Employez la FARINE ATÉ, vous engraissez économiquement votre bétail, vous donnerez à vos porcs, porcelets, veaux, vaches, etc., une chair lourde et ferme et supprimerez complètement tous les risques de l'élevage.

CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economique, des Docks de l'Ouest, de l'Union des Docks, et chez plus de 5000 Dépositaires en Bretagne, Normandie et Vendée.

Il y a un dépôt de farine ATÉ près de chez vous

Dépôt Général : D. TROCHU, 9, Rue Saint-Gouéno, SAINT-BRIEUC

Pépinières Américaines DE L'OUEST

Etablissements Viticoles

Eugène GIRAULT O. & F.

Pépiniériste Viticulteur

JAUNAY-CLAN (Vienne)

— Tél. 3 et 75 —



Expositions Nationales
Tours, Paris
1^{er} Prix, Médailles d'Or
H. Conc., M. du Jury
50 hectares vignobles
et pépinières
Vastes champs
de Pêches Mûres
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantis

C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos meilleures Sélections ! Agents soigneusement acceptés

A LOUER DE SUITE FERME cent hectares seul tenant, bonnes prairies, excellente terre, convenant toutes cultures. Faudrait cent mille francs, le propriétaire fournirait le reste. Ecrire M. BOIRE, 8, rue Belle-Poignée, ANGERS (M-et-L.).



AGRICULTEURS !!
faites vos peintures
VOUS - MEMES
avec le
PHILOFER

qui s'emploie sans préparation sur tous matériaux (fer, bois, etc.)

TOUTES NUANCES

Références : trente ans de succès dans les applications les plus diverses.

En vente au Syndicat

SAVON DE MÉNAGE

72 pour cent garanti pur

MARQUE :

LE PETIT NAVIRE

Savonneries Bretonnes

NANTES

Pour les commandes s'adresser à la Coopérative du Syndicat

Fabrique de Meubles

A. FOURNIER-GUERIN

4, Place Duchesse-Anne - NANTES

MEUBLES, LITERIE, TENTURES

SIÈGES, TAPIS

- Remise 5 % aux sociétaires -

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS

BANNIÈRES - INSIGNES

ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS

A. CHAPEAU

Fabricant

8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES

Remise de 10 % aux sociétés

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ-CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES

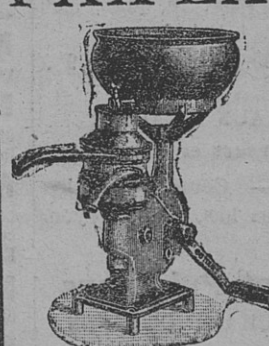
PAR LES PRODUITS GATÉ

SEULS LA VRAIE MARQUE

Ph^{ie} et E. GALLIÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Laget, à Savenay; Thibault, à St-Ferré; In-Vallée; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-roux, à Plessé.

PAX-LABOR



est l'écumeuse de l'avenir. Elle est supérieure à la meilleure des marques étrangères. Elle possède des qualités merveilleuses qui la font préférer à toutes les autres marques.

Société des Écumeuses Françaises "PAX-LABOR", à Cambrai (Nord)

Gratuit et franco.

catalogue complet des

POMMES DE TERRE

DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures et les moins chères

les plus saines et les plus productives

G. MAZEAS

OFFICE BRETON

GUINGAMP (Cotes-du-Nord)

S'adresser au SYNDICAT CENTRAL



ACTUELLEMENT
PARDESSUS
POUR HOMMES . . . 125 A 650
POUR JEUNES GENS. 115 A 575
COSTUMES
POUR HOMMES . . . 175 A 650
POUR JEUNES GENS. 160 A 575
Le plus grand assortiment de vêtements prêts à porter en draperie dernière nouveauté
POUR GARÇONNETS
COSTUME Norfolk, draperie nouveautés. 85 A 175
AMÉRICAIN en serge pure laine. 55 A 150
VAREUSE croisée, draperie fantaisie ou ratine. 49 A 150
PARDESSUS croisé, dos martingale, draperie, dernière nouveauté. 75 A 195
VOIR NOS ÉTALAGES

GRANDS MAGASINS SIGRAND

NANTES

16, RUE DU CALVAIRE, 16

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE